

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la susdite municipalité,

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le **4 mai 2026** le conseil municipal de St-Apollinaire a adopté le règlement omnibus numéro 1038-2026 intitulé : *Règlement omnibus numéro 1038-2026 modifiant les règlements d'emprunt pour la mise aux normes des puits Grenier et des Merles (643-2010) pour l'installation d'unités MBBR (655-2011) pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'eau potable (859-2019), pour le raccordement des puits 11 et 12 (883-2020) et pour le raccordement des puits 13 et 14 (946-2022) afin de modifier les clauses de taxation et de financement des emprunts contractés.*
2. En vertu de l'article 1077 du *Code municipal du Québec* (RLRQ. c. C-27.1), le conseil peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, modifier ou remplacer une taxe spéciale imposée par un règlement d'emprunt en vertu duquel des billets, des bons ou d'autres titres ont été émis.
3. Conformément à la *Loi*, toute personne qui désire s'opposer à l'approbation dudit règlement doit en informer le ministre par écrit, dans les 30 jours suivant son adoption
4. Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou en ligne :

[www.st-apolлинаire.com/ma-municipalite/reglements-municipaux](http://www.st-apolлинаire.com/ma-municipalite/reglements-municipaux).

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **5 mai 2026**.



Alex Brouillard,  
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal du 11, rue Industrielle et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Tel que prévu au *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* (numéro 835-2018) adopté le 13e jour d'août 2018 par le conseil municipal, je, Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie par la présente, avoir affiché le présent avis public concernant le règlement omnibus numéro 1038-2026 sur le site Internet de la Municipalité le 5 mai 2025.

Donné à Saint-Apollinaire le **5 mai 2026**.



Alex Brouillard,  
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint